



## FAQ – Programme d'admission à l'un des baccalauréats reconnus

En cas de doute ou pour toute question, il est de votre responsabilité de communiquer avec la **Fondation** avant la date limite du dépôt des candidatures.

---

**J'étudie dans un DEC-BAC, dont certains cours seront reconnus dans l'un des baccalauréats reconnus par l'Ordre. Puis-je soumettre ma candidature?**

- Si vous pouvez soumettre les informations demandées, dont une preuve d'admission à l'un des [baccalauréats reconnus par l'Ordre](#) débutant à l'automne 2025, votre dossier pourrait être admissible.
- Si vous ne débutez pas l'un des baccalauréats reconnus à l'automne 2025, malheureusement vous n'êtes pas admissible.

**Je débute des cours de mise à niveau à l'automne 2025. Puis-je soumettre ma candidature?**

- Pour soumettre une candidature, vous devez débiter l'un des [baccalauréats reconnus par l'Ordre](#) à l'automne 2025. Malheureusement, vous n'êtes pas admissible.

**Je suis déjà inscrit(e) dans l'un des baccalauréats reconnus ou l'équivalent. Puis-je soumettre ma candidature?**

- Pour soumettre une candidature, vous devez débiter l'un des [baccalauréats reconnus par l'Ordre](#) à l'automne 2025. Malheureusement, vous n'êtes pas admissible.